

## **12PLUS - undeplus**

Société par actions simplifiée  
au capital de 1 800 euros  
Siège social : 25 avenue Trudaine, 75009 PARIS  
839 253 192 RCS Paris

### **EXTRAITS DU**

### **PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le vingt quatre juillet,  
A 9 heures 30,

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Louis VERNITI, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Florian DONADEI est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 160 actions sur les 180 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

---

### **EXTRAITS DU PROCES-VERBAL**

---

#### **QUATRIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Louis VERNITI de son mandat de Président, et décide de nommer en son remplacement pour une durée illimitée à compter de ce jour :

Monsieur Florian DONADEI, né le 1<sup>er</sup> mai 1996 à MONACO, de nationalité française, demeurant 19 rue de Vanves – 92140 CLAMART.

Conformément aux dispositions des statuts, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Sa rémunération sera fixée à l'occasion d'une prochaine délibération, mais il bénéficie dès à présent du remboursement de ses frais engagés pour le compte de la société dans le cadre de son mandat.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

Monsieur Florian DONADEI accepte es qualité les fonctions de Président et déclare n'être frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

## **CINQUIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président a déclaré la séance levée et a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Pour copie certifiée conforme  
Le Président  
Florian DONADEI